



Commune  
d'AMPUS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUILLET 2016

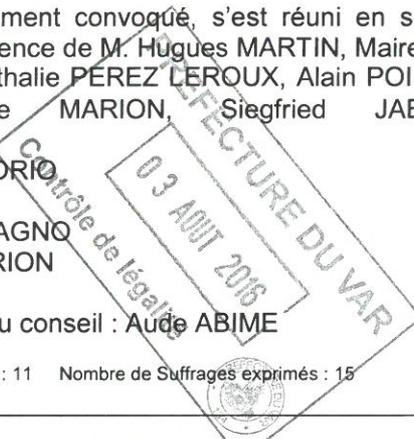
L'an deux mil seize, le vingt-six juillet, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusés : Laurence COLLADO représentée par Raymond BORIO  
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN  
Virginie MICHEL représentée par Maylis COSTAMAGNO  
Nathalie FORESTIER représentée par Nadine MARION

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 15



**M.A.P.A. RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE  
MARCHES NEGOCIES:  
LOT MACONNERIE-COUVERTURE, LOT MENUISERIE ET LOT ELECTRICITE**

Le Maire rappelle que par délibération n°2014-094 du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter la salle polyvalente de la commune et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015.

Par délibération n°2015-002 du 24 mars 2015 le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente pour un montant estimatif de 197 500,00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre du Contrat de Territoire pour l'année 2015.

Par délibération n°2015-026 du 19 Mai 2015, le Conseil Municipal a missionné Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'extension de la salle polyvalente.

Par délibération n°2016-008 du 19 Janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente pour un montant estimatif réévalué de 265 400.00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de la compétence culture.

Par délibération n°2016-025 du 05 Avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres du marché n°2016-001 "Extension de la salle polyvalente" pour un montant de 118 156.50€ HT soit 141 787.80€ TTC.

Par délibération n°2016-026 du 05 Avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres du marché n°2016-002 "Rénovation de la salle polyvalente" pour un montant de 151 478.08€ HT soit 181 773.70€ TTC.

Par délibération n°2016-042 du 24 Mai 2016, le Conseil Municipal a missionné Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil, pour assurer la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle polyvalente.

Le Maire précise que cette opération fait l'objet d'une subvention de 100 000.00€ du Conseil Départemental du Var et d'une subvention de 79 620.00€ du Conseil Régional P.A.C.A.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'extension et de rénovation de la salle polyvalente ont commencé.

Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil et maître d'œuvre de l'opération, nous présente la note jointe concernant les mises aux points techniques et financières suite aux reconnaissances et sondages complémentaires effectués sur le site de la salle polyvalente.

En effet, les lots Maçonnerie-Couverture, Menuiserie et Electricité sont à reconsidérer. Monsieur LAGUILLIER conseille vivement la commune de procéder dès à présent à la rénovation complète de la couverture de la salle polyvalente.

De même, il propose de conserver les potelets béton porteurs existants et de modifier la prestation menuiserie pour des raisons de sécurité.

Enfin, il insiste sur le recâblage électrique général et la modification du tableau général. Il spécifie qu'un complément d'éclairage extérieur demandé par le rapport AD'AP est exigé afin de respecter les niveaux d'éclairage suffisants. Il précise que les matériels existants de sonorisation, d'alarme incendie et d'éclairages de secours sont obsolètes et doivent être remplacés. Il précise qu'un équipement spécifique de la scène de spectacle doit être installé à l'occasion des travaux de la salle polyvalente afin de bénéficier des conditions financières d'un marché global.

Le Maire précise que pour des raisons techniques et financières, les travaux supplémentaires répondant aux besoins de la commune ne peuvent être réalisés par un autre opérateur économique que celui en charge des travaux de réalisation de la partie principale de la rénovation de la salle polyvalente.

Le Maire insiste sur l'urgence de réaliser ces travaux supplémentaires au plus vite afin d'éviter le ralentissement voire l'arrêt du chantier de la salle polyvalente.

Le Maire propose de réaliser les travaux supplémentaires conseillés par Monsieur LAGUILLIER et de passer un marché négocié avec les entreprises titulaires du M.A.P.A. Rénovation de la Salle Polyvalente suivantes:

LOT 2 Maçonnerie-Couverture: HORIZON BATIMENT	17 100,00€ HT
LOT 5 Menuiserie: D.V.M.	3 200,00€ HT
LOT 7 Electricité: MERILEC	19 600,00€ HT

Le montant total des travaux supplémentaires est de 39 900,00€ HT soit 47 880,00€ TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux supplémentaires de couverture, de menuiserie et d'électricité de la salle polyvalente pour un montant total de 39 900,00€ HT soit 47 880,00€ TTC,

AUTORISE le Maire à passer des marchés négociés avec les entreprises HORIZON BATIMENT, D.V.M. et MERILEC titulaires du M.A.P.A. Rénovation de la salle polyvalente,

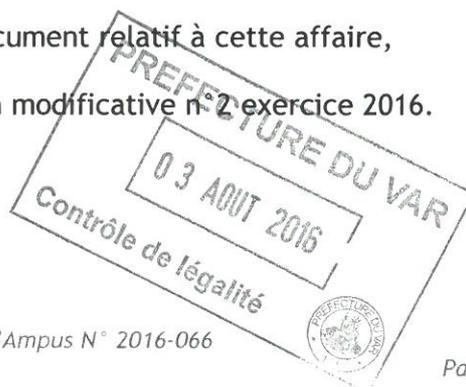
AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits en décision modificative n° 2 exercice 2016.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN



## **Opération : Rénovation de la salle polyvalente à Ampus**

**Mises aux points techniques et financières suite aux reconnaissances et sondages complémentaires effectués in situ.**

Préambule : L'étude initiale de ce projet de rénovation, faisant suite à l'extension de la salle d'environ 80m<sup>2</sup>, avait pour objectif d'effectuer les travaux essentiels de mise en conformité de sécurité et d'accès aux personnes à mobilité réduite, assortie de travaux d'entretien et d'embellissement minimum. Ce projet n'entraîne pas dans l'optique d'une rénovation lourde.

Plusieurs points particuliers affectant plusieurs lots sont néanmoins à reconsidérer

### **Lot Maçonnerie-Couverture**

L'étude initiale avait prévue et quantifiée la rénovation d'une partie de la toiture (env.20%) présentant des défauts manifestes d'étanchéité, or une vérification approfondie a permis de constater que d'autres parties de toiture présentaient ou présenteraient à brève échéance ces mêmes déficiences.

Considérant en outre, que la fabrication des tuiles actuellement en place était abandonnée, (Tuiles Jumbo7, disponibles exclusivement en négoce de matériaux de récupération) il est très vivement recommandé de procéder dès à présent à la rénovation complète de cette couverture.

A partir des prix bordereau de l'entreprise adjudicataire, après négociation et rabais de l'entreprise, le cout de cette opération est estimé à 20600€ HT, auquel il conviendra de déduire si cette entreprise est désignée, la prestation initialement prévue de 3500€ HT.

### **Lot Menuiserie**

L'étude initiale avait prévue et quantifiée la fourniture et pose d'ensembles coulissants en menuiserie aluminium équipés de vitrages isolants en remplacement des menuiseries bois avec vitrages simples, après démolition des allèges et potelets maçonnés.

Les travaux préparatoires ont montrés que la démolition de ces maçonneries nécessitait de réaliser des ouvrages en sous œuvre conséquents, non prévus. De plus les menuiseries coulissantes ne sont pas considérées comme une évacuation supplémentaire par les règlements de sécurité.

En conséquence, il est proposé de conserver les potelets béton porteurs et de modifier la prestation menuiserie en remplaçant les ensembles coulissants par des châssis ouvrants et parties fixes latérales. Le cout de cette prestation est estimé à 3200€ HT

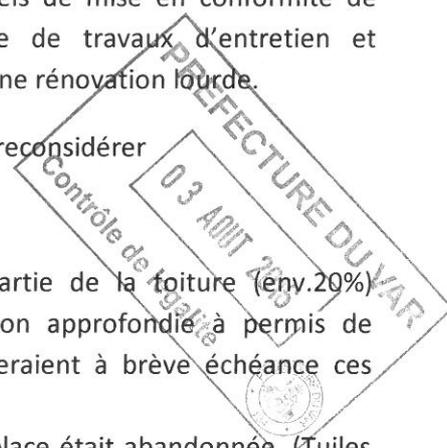
### **Lot Electricité**

Le marché de l'entreprise prévoyait essentiellement la dépose et le remplacement des luminaires et blocs de secours existants.

Plusieurs facteurs viennent perturber ces dispositions, en premier lieu les travaux extérieurs de VRD ont mis à jour une gaine d'alimentation électrique qui s'est avérée être l'alimentation générale de la salle. A défaut de boîtes de dérivation, le recablage général est devenu nécessaire pour toutes les alimentations puissances par cheminement en faux plafond, avec en corolaire, la modification du tableau général

Un complément d'éclairage extérieur, demandé par le rapport AD'AP, doit être prévu pour respecter les niveaux d'éclairage exigés.

Les matériels existants de sonorisation, d'alarme incendie et d'éclairages de secours, sont obsolètes. Ils ne pourront être mis en conformité avec les prescriptions de la commission de sécurité.



**Opération : Rénovation de la salle polyvalente à Ampus**

Enfin, bien que cette installation puisse être différée, il serait souhaitable que l'équipement spécifique de la scène de spectacle soit prévue et installée à l'occasion de ces travaux, afin de bénéficier des conditions financières d'un marché global.

Le cout de ces prestations est estimé à :

- Pour l'équipement spécifique de la scène à 3700€ HT.
- Pour l'ensemble des autres prestations à 15900€ HT.

Vous me permettez d'insister sur l'urgence du choix de la procédure à adopter pour convenir de ces travaux, à défaut l'objectif de terminaison des ouvrages et réception à fin novembre 2016 serait compromis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Bernard LAGUILLIER, Architecte

